

[Le faux-bourdon à la française]

Traduction : B. JANIN

© 2023 www.superlibrum.com

Monacus GUILIELMUS

De preceptis artis musicae (c1480)

I-Vnm Z336, 28r et 42v

[28r]

[Le faux-bourdon à la française]

Chez nous, cette sorte de faux-bourdon peut être réalisée autrement, sans suivre les règles susdites, mais en chantant le cantus firmus tel qu'il est, et en faisant les consonances indiquées plus haut, aussi bien au soprano qu'au contraténor, avec éventuellement des syncopes de sixtes et de quintes, la pénultième étant la sixte, et en faisant le contraténor de même, comme un exemple le montrera (1).

Dans ce faux-bourdon on peut faire, parfois, un contraténor bassus et altus, comme on le verra plus loin.

[42v]

Règle pour la connaissance des syncopes

Note que si le cantus firmus se suit lui-même en montant d'une ligne à un interligne, ou inversement, et monte conjointement de dix ou douze notes, alors nous devons faire par la tierce en dessous et la quarte, ce qui est la même chose que par sixtes et quintes; cela est vrai en montant. Mais en descendant, nous devons syncoper par la tierce en dessous et la seconde, ce qui revient à dire par la sixte et la septième au-dessus, de telle sorte que la pénultième soit la sixte, qui s'enchaîne sur l'unisson -qui est la même chose que l'octave-, comme on le voit dans cet exemple :

